



COLLOQUE

# DES ANIMAUX ET DES HOMMES

## HÉRITAGES PARTAGÉS, FUTURS À CONSTRUIRE

### QUESTIONS/RÉPONSES

- **POURQUOI UN COLLOQUE DE L'OCHA SUR CES QUESTIONS ?** P.2
- **QUELS TYPES DE RELATIONS AUX ANIMAUX CONNAISSONS-NOUS DANS NOS SOCIÉTÉS ?** P.2
- **QU'EST-CE QUE L'ANIMAL ?... ET LES ANIMAUX ?** P.3
- **EN QUOI LES RELATIONS AVEC LES ANIMAUX SONT-ELLES DIFFÉRENTES D'UNE CULTURE À L'AUTRE ?** P.3
- **QUE SIGNIFIE VRAIMENT TRAVAILLER AVEC LES ANIMAUX ?** P.4
- **ACTUELLEMENT QUEL EST LE STATUT DES ANIMAUX DANS NOTRE DROIT ? SONT-ILS BIEN PROTÉGÉS ?** P.5
- **POURQUOI LES ASSOCIATIONS DEMANDENT-ELLES UNE ÉVOLUTION ET UN STATUT DE « L'ANIMAL » ?** P.6
- **QU'EST-CE QUE L'ANIMALISME CONTEMPORAIN ?** P.6
- **QUE REPRÉSENTE L'ÉLEVAGE DANS NOTRE CULTURE ?** P.7
- **NOUS PARLONS DE RELATIONS ET DE RESPECT MAIS ÉLEVER DES ANIMAUX POUR LES MANGER ET DONC LES TUER N'EST-CE PAS CONTRADICTOIRE ?** P.8



## ■ POURQUOI UN COLLOQUE DE L'OCHA SUR CES QUESTIONS ?

En privilégiant une analyse fine des évolutions contemporaines en sciences humaines et sociales, l'Ocha a commencé à poser les questions qui sont aujourd'hui au cœur des débats dès 2006, avec un colloque L'Homme, le mangeur, l'animal. Qui nourrit l'autre ? suivi d'un livre en 2007 sous la direction de **Jean-Pierre Poulain** : « *Les relations entre le mangeur et l'animal, c'est à la fois une question très contemporaine et une histoire très ancienne. C'est pourquoi il est utile de regarder comment d'autres cultures, même très éloignées de nous, ont résolu certaines questions qui nous sont posées à nouveau par la modernité. Non pas pour y trouver des solutions prêtes à l'emploi mais pour mieux comprendre ce qui se joue vraiment derrière ces questions, ce qui nous aidera à élaborer nos propres réponses. Sortir de l'ici et du maintenant nous aide à ne pas tomber dans le piège d'une approche trop émotionnelle et à trouver la bonne distance pour réfléchir* » (Jean-Pierre-Poulain, 2007). La question des nourritures d'origine animale rencontre le champ des relations entre les hommes et les animaux sur le temps long (domestication...) et, dans nos sociétés contemporaines, prend la forme d'un questionnement sur les conditions d'élevage, sur le bien-être animal, sur la sensibilité animale. La construction historique la plus palpable de nos relations aux animaux, l'élevage, est bien évidemment au cœur de ces interrogations.

Un Observatoire des Habitudes Alimentaires ne peut pas se désintéresser des conditions de production des aliments – en l'occurrence, des aliments d'origine animale – et donc des relations entre les humains et les animaux qu'ils élèvent pour nourrir d'autres humains et eux-mêmes. Aujourd'hui, les recherches et l'expertise accumulées nous incitent à vous présenter un état de la question à un moment où tout le monde s'interroge sur l'état de nos relations avec les animaux.

## ■ QUELS TYPES DE RELATIONS AUX ANIMAUX CONNAISSONS-NOUS DANS NOS SOCIÉTÉS ?

Tout d'abord, les places assignées aux animaux dans nos sociétés ont beaucoup changé en moins d'un siècle. Dans l'immédiat après-guerre, nous sommes encore dans un dispositif de société traditionnelle ou paysanne avec deux types d'animaux : les animaux sauvages que l'on chassait et les animaux domestiques de la maison avec une domination complète de l'Homme sur les animaux. Une période de modernisation avec une distinction animal domestique, animal de rente a suivi avec un changement qualitatif de la relation. La génétique animale jusque-là très concrète est

passée à des processus plus abstraits. En schématisant, on peut dire que la reproduction des animaux de rente est plus contrôlée; les animaux domestiques sont de plus en plus personnalisés. Enfin, depuis la fin du XXème siècle, l'animal de compagnie est dominant et devenu la référence de l'animal pour les enfants notamment citadins. Les enfants sont socialisés avec les animaux de compagnie et cela change complètement la place des animaux parmi les hommes et le regard qu'on porte sur eux.

Selon **Jean-Pierre Digard**, anthropologue au CNRS, il y a aujourd'hui trois types de relations aux animaux : des relations d'élevage et d'utilisation d'animaux de rente, des relations à dominante affective avec des animaux de compagnie et des relations fictives, conçues par la mouvance animalitaire comme un idéal à atteindre.

Nous pourrions ajouter une autre catégorie que nous nommerions des relations ponctuelles et qui regrouperait les rencontres de courte durée et/ou indirectes avec les animaux. Elles existent et ouvrent souvent grand la porte à un imaginaire des relations avec les animaux sauvages notamment (au détour d'un sentier de montagne, à la rencontre des cerfs dans la forêt de Rambouillet ou des animaux de la savane au Kenya) ou sauvages en captivité (zoos, parcs...).

Le choix de la table-ronde du colloque a été d'aller vers ces différents types de relations pour en comprendre la réalité et surtout pour comprendre le regard que portent sur les animaux les hommes et les femmes qui les côtoient au quotidien. Ainsi, **Hélène Freger** et **Bruno Martel**, éleveurs laitiers décrivent leur relation à leurs vaches comme une connaissance fine de chacune d'entre elles, de leurs noms, leurs caractères, leurs habitudes et aussi leurs fragilités ; éleveurs qui n'échappent pas la question de la mort et du départ de l'exploitation qu'ils envisagent comme faisant partie de la relation... **Laurence Berthault** qui est éducatrice de chiens guides d'aveugles au chenil de Vincennes « fait naître le bon chien pour le bon maître », et construit ce couple maître/chien en accompagnant la relation depuis la naissance du chiot jusqu'au décès du vieux chien ; ce travail avec les chiens va jusqu'à leur enseigner de dépasser leur « instinct » par exemple quand les chiots sont invités à lever le nez pour VOIR au lieu de sentir uniquement, pour voir à la place des hommes qu'ils guideront. La relation fusionnelle qui s'établit demande une phase très longue de deuil, lorsque le chien partira à la retraite, ou décèdera... **Delphine Clero** nous décrit un tout autre type de relations aux animaux dans son rôle de vétérinaire à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Elle encadre le suivi des équipes cynotechniques de recherche de personnes égarées ou ensevelies, ainsi que les missions d'assistance aux animaux des équipes animalières de

la brigade des sapeurs-pompiers. Dans son travail, son objectif partagé avec ses collègues est d'améliorer les performances de ces chiens en travaillant sur la nutrition, la préparation physique, la qualité de l'environnement de vie, et la relation entre les sapeurs-pompiers et leurs chiens. Autre vétérinaire, autre monde, autre façon d'envisager les relations aux animaux : **Norin Chaï** est responsable de la ménagerie du Jardin des Plantes au Muséum National d'Histoire Naturelle et s'occupe d'animaux sauvages en captivité. Pour lui, être vétérinaire est une vocation, un choix de vie, plus qu'un métier. Sa relation aux animaux consiste à les soigner, à améliorer leur bien-être (y compris psychologique car dans le cadre de la captivité pour des animaux sauvages) mais en aucun cas à intervenir quand tout va bien.

Enfin, **Jacques Servièrre**, neuroscientifique, décrit un type de relation encore très différent, celui du travail avec les animaux utilisés à des fins de recherche. En s'interrogeant sur la question de la douleur animale, du respect des animaux et de l'évolution des réglementations, c'est une évolution de la relation même avec les animaux « de laboratoire » qui en a été changée au fil de son parcours scientifique.

Dans cette multiplicité de relations aux animaux dans des cadres très variés, tous s'entendent sur un point : les animaux n'ont pas besoin d'être aimés mais d'être respectés. Le respect est le socle fondamental d'une relation entre les hommes et les animaux.

## ■ QU'EST-CE QUE L'ANIMAL ?... ET LES ANIMAUX ?

« *Qu'est-ce donc qu'un animal ? Question simple, réponse difficile. Selon une première catégorisation, spontanée et naïve, l'animal c'est le chien, le chat ou le cheval, c'est aussi le coq, le lion ou le singe (plus volontiers que la carpe ou l'hirondelle), c'est, moins évidemment, le scorpion, le moustique, l'éponge, le krill (pourtant l'animal le plus répandu à la surface de la terre). Selon les dictionnaires et les idées reçues, un animal est un « être vivant mobile et sensible » : mais le premier critère exclurait de nombreux animaux (les huîtres) et inclurait pas mal de plantes (sans compter les spermatozoïdes) ; quant au second, il est (on y reviendra) à la fois vague et équivoque : « sensible » à quoi et dans quelle mesure ? Et qu'en est-il des protozoaires ? Et des virus ? Et des hommes ? Sont-ce ou ne sont-ce pas des animaux ? Selon une troisième catégorisation, la seule qui ait un fondement scientifique, un animal est « un être vivant hétérotrophe » (c'est-à-dire qui se nourrit de substances organiques, donc de végétaux ou d'animaux), par opposition au végétal. » Francis Wolff, 2009 :137<sup>1</sup>*

Dans le sens commun un animal s'entend donc

aisément mais il est bien plus compliqué d'utiliser le terme pour représenter « les animaux » qu'il essentialise en en faisant ainsi une grande espèce à l'image de l'Homme. Mais quoi de commun entre la paramécie et l'orang-outan ?

« L'animal » est un concept général, une catégorie, désignant tout vivant en tant qu'il est doté de souffle, d'un principe vital (anima, dont les végétaux sont dépourvus), et de mouvement soit le zôon grec. En ce sens, l'homme est un « animal ». Première différenciation, l'animal « politique » : Aristote dans le Politique (1, 2, 1252b-1253a) distingue l'animal humain de tous les autres en ce qu'il est « politique ».

Rousseau<sup>2</sup> opère également une distinction intéressante qui s'appuie sur l'idée du vivant qui bouge mais qui distingue l'homme en tant que disposant d'un libre arbitre. C'est ce libre arbitre qui fait de lui un « animal » de culture : « *Je ne vois dans tout animal [vivant non végétal] qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter elle-même, et pour se garantir, jusqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la détruire, ou à la déranger. J'aperçois précisément les mêmes choses dans la machine humaine, avec cette différence que la nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes en qualité d'agent libre arbitre. L'un choisit ou rejette par instinct, l'autre le fait par un acte de liberté [...]* »

Le singulier « Animal » essentialise, donne une image d'unité, d'uniformité et de communauté à une pluralité d'espèces extrêmement différentes tant sur les plans biologiques et physiologiques que sur celui de la sensibilité et des relations avec les hommes. Le pluriel change la donne. Avec « les animaux » nous entrons dans le concret, dans la réalité de ceux qui existent et avec lesquels nous établissons des relations. Ceux qui sont multiples, différents, du krill au grand singe et de la puce au chien. Ils ont des capacités, des modes de locomotion, d'interactions, d'intelligence et de sensibilité différentes. Il y a de multiples espèces, pas une uniformité abstraite de « l'Animal ». Les animaux différent les uns des autres et ne peuvent être réduits à une seule catégorie si ce n'est celle d'êtres vivants. L'Homme s'il est un animal au sens d'être vivant mobile et sensible ne fait en rien partie des animaux...

## ■ EN QUOI LES RELATIONS AVEC LES ANIMAUX SONT-ELLES DIFFÉRENTES D'UNE CULTURE À L'AUTRE ?

Formellement, en rien dans le sens où toutes les sociétés distinguent entre humains et non humains (bêtes, végétaux, esprits ou dieux). Concrètement, en presque tout, à commencer par les classifications, les représentations, les

<sup>1</sup> Des conséquences juridiques et morales de l'inexistence de l'animal, Revue Pouvoirs 131, 2009.

<sup>2</sup> Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.



usages des animaux et les relations construites avec eux.

Par exemple, quoi de commun entre les relations avec l'ours chez les Bouriates, ou chez les Eskimos, et actuellement en Europe ? Le chien en Europe est un animal de compagnie au statut particulier car particulièrement proche affectivement et anthropomorphisé par son maître ; mais il est consommé en tant que viande dans une partie de l'Asie et en Polynésie où « *la viande de chien constitue un des marqueurs gustatifs ethniques au fondement d'une identité ma'ohi en pleine reconstruction* » (Christophe Serra Mallo, 2010). Toutes les cultures entretiennent des relations variées avec les divers animaux présents dans leur milieu ; et, dans une culture donnée, les relations avec un même animal peuvent être d'une grande diversité : un exemple contemporain particulièrement flagrant est le loup. Ainsi, selon que l'on est rural ou urbain, éleveur de moutons victimes d'attaques, défenseur de la présence et de la protection des loups, habitué du parc à loups du Gévaudan ou très éloigné ; enfant avec un loup en peluche ou à qui on raconte que le grand méchant loup viendra s'il n'est pas sage.... Le loup est donc pour l'Homme ici et maintenant à la fois un problème concret ou très éloigné, sauvage, maîtrisé, effrayant, doux comme un doudou ou anthropomorphisé.

Non seulement les relations aux animaux diffèrent d'une culture à l'autre mais également d'un contexte, d'un environnement à l'autre et d'une époque à l'autre.

En Chine, la dimension éthique des relations que les humains entretiennent avec les animaux est intimement liée au pluralisme religieux de cette société et à l'organisation des relations sociales. Les hommes et les animaux sont nettement distingués et ne sont pas considérés comme des égaux ; ils prennent sens dans un système hiérarchisé : comme le souligne **David Gibeault**, « *La Chine a distingué très tôt la vie sociale de l'Homme et le reste du cosmos. Cependant, cette distinction ne fut jamais une séparation, car les mêmes principes règlent les rapports humains et les phénomènes naturels, mais plutôt un registre d'action particulier à l'Homme qui lui permet de s'inscrire dans l'ordre naturel. Car on ne naît pas homme, en Chine, on le devient, par le rituel et par la morale.* ». La modernisation politique, sociale et religieuse de la Chine à partir des dernières années du XIXe siècle, a apporté un changement profond dans les discours et les pratiques liées aux animaux et à la viande. A partir du XXe siècle, les règles morales de respect de la vie et d'interdits sur toutes ou certaines viandes furent critiquées comme superstitieuses, la santé et la force des Occidentaux mangeurs de viande étant données en exemple. Aujourd'hui, plusieurs types de représentations coexistent, entre système

chinois traditionnel et élevages intensifs, très loin du modèle français d'élevage français.

## ■ QUE SIGNIFIE VRAIMENT TRAVAILLER AVEC LES ANIMAUX ?

Les chercheurs en sciences sociales (notamment Jocelyne Porcher et Sébastien Mouret et les chercheurs du projet ANR COW <http://www1.montpellier.inra.fr/anr-cow/index.php/fr/>) qui travaillent sur la notion de travail des humains avec les animaux le définissent comme une activité fondée sur des rationalités instrumentales, relationnelles et identitaires.

Ces diverses rationalités éclairent autrement la manière d'envisager le travail avec les animaux dans les sociétés contemporaines industrialisées. Elles révèlent que cette forme de rapport historique et social entre humains et animaux n'est pas, « par nature », une entreprise d'exploitation et de domination des animaux. Au contraire, le travail peut être source d'épanouissement pour les animaux et pour les hommes, à condition qu'il puisse se déployer dans sa dimension morale et identitaire.

Par ailleurs, la question du *travail avec les animaux* pose celle du travail des animaux. Comment penser la participation des animaux au travail humain dans ses diverses finalités : la production, la défense, le soin etc. ? Doit-on continuer à les voir comme des objets du travail humain ? Ou peut-on les considérer comme de véritables collaborateurs ? Une des manières de répondre à ces questions consiste à comprendre comment les hommes, investis dans des rapports de travail avec des animaux, redéfinissent les frontières entre les animaux et les hommes. Dans nos sociétés occidentales, le travail est essentiellement pensé par les citoyens comme un propre de l'Homme. Dans la langue française, le terme de travail était exclusivement appliqué aux hommes : il a d'abord désigné un dispositif de torture, « travailler » signifiant alors « tourmenter, peiner, souffrir » ; le sens moderne n'apparaît qu'au XVIIe siècle. Mais il est très intéressant de rappeler que, avant le XVIIe siècle, ce que nous appelons aujourd'hui « travail » se disait « labour », et « labourer » signifiait « travailler »... Labourer, au sens de travailler la terre était un travail de collaboration entre les hommes et les animaux jusqu'à la mécanisation et l'apparition du tracteur dans nos campagnes.

En élevage<sup>3</sup>, le travail des éleveurs avec leurs animaux est orienté vers la production, c'est-à-dire vers leur adaptation physique selon des critères d'efficacité technique et économique : évaluation de leur croissance et conformation corporelle ; mesure de leur capacité de reproduction etc. *Élever* des bêtes, ce n'est pas seulement produire.

<sup>3</sup> Cf. Porcher J., 2002, *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*. PUF ; Porcher J., 2003, *La mort n'est pas notre métier*. Ed. de l'Aube ; Mouret S., 2012, *Élever et tuer des animaux*. PUF .

C'est aussi, et surtout, vivre ensemble entre humains et animaux. Ici les animaux ne sont plus considérés comme des moyens, mais comme des fins. L'investissement des éleveurs dans le travail repose sur la création de liens affectifs, ainsi que sur un ensemble de valeurs et de normes morales - le respect, la vie bonne, la gratitude, le courage etc.-, qui orientent concrètement leur comportement envers les animaux dans la réalisation de tâches. Le vivre ensemble est une condition indispensable de la production. En élevage, la rationalité relationnelle du travail avec les animaux prime sur sa rationalité instrumentale. Pas d'efficacité du travail sans respect des animaux. Élever des animaux, c'est aussi construire son identité personnelle et professionnelle dans et par le travail avec les animaux.

Le travail de **Sébastien Mouret** analyse finement comment ces multiples rationalités sont aussi à l'œuvre dans le travail des éducateurs de chiens guides d'aveugles. Éduquer, c'est *transformer et configurer* le comportement social des chiens selon des critères d'efficacité technique et cognitive. C'est les doter de *compétences* leur permettant de répondre avec justesse aux besoins concrets et quotidiens des personnes aveugles - prendre les transports en commun, franchir des passages piétons etc.-, donc contribuer à leur liberté et à leur sécurité. L'éducation des chiens guides n'est pas orientée, comme peut l'être celle des enfants scolarisés vers l'apprentissage de connaissances abstraites. Au contraire, elle vise à favoriser la maîtrise de savoirs pratiques, et la mobilisation des acquis de leurs expériences au cours du processus éducatif. Éduquer, c'est aussi *vivre ensemble* entre humains et animaux. Si la relation de travail des éducateurs aux chiens est fondée sur la discipline, elle repose aussi sur l'affection, le respect et la *confiance*, qui constitue le véritable ciment éthique de leur relation. La confiance est indispensable à la collaboration des chiens au travail des éducateurs. Enfin, éduquer des chiens, c'est également se *construire*. Le plaisir de travailler avec des chiens, d'être d'apprécié et reconnu de ces animaux, sont source d'épanouissement pour les éducateurs.

Dans certaines sociétés anthropocanines, le terme de « travail », appliqué aux animaux, prend le sens d'exigences normatives auxquelles doivent répondre les chiens dans leur manière de réaliser certaines tâches. Les chiens guides d'aveugles accomplissent ainsi un *travail de care*, par le respect et l'application de règles pratiques en situation d'interaction dans l'espace public. Ces règles servent d'appui aux chiens pour configurer leur comportement, afin de répondre, de manière appropriée, aux difficultés concrètes que rencontrent les personnes aveugles dans leur vie quotidienne. Les chiens de patrouille de la police nationale réalisent, quant à eux, un *travail*

*policier*, par l'usage de règles pratiques d'expression de leur agressivité et d'habiletés corporelles en situation d'intervention dans l'espace public. Ces formes de sociétés anthropozoologiques, construites sur le travail des animaux, invitent à considérer autrement la place des animaux dans le travail au sein de nos sociétés occidentales contemporaines.

## ■ ACTUELLEMENT QUEL EST LE STATUT DES ANIMAUX DANS NOTRE DROIT ? SONT-ILS BIEN PROTÉGÉS ?

A partir du XX<sup>ème</sup> siècle, différents textes renforçant le respect des droits des animaux se sont succédés, mais c'est la loi 76-629 du 10 juillet 1976 qui marque le véritable fondement de la politique française en matière de droits de l'animal. Aujourd'hui, l'animal est qualifié de « bien » dans le Code civil mais bénéficie d'un régime propre au sein de plusieurs codes.

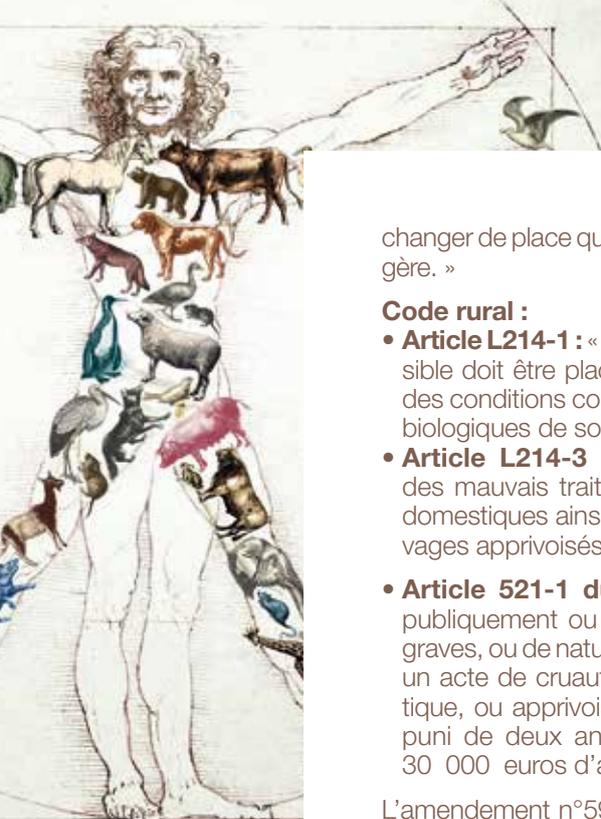
Ainsi, selon les critères retenus dans la définition de l'arrêté ministériel du 11 août 2006, l'animal domestique vit dans le voisinage de l'Homme, sous sa dépendance et sous sa protection, il est élevé et nourri par lui, et se reproduit en captivité, tout cela en échange de ses productions, de son travail ou de sa seule présence/companie. Les animaux domestiques peuvent être de compagnie (article L214-6 du Code rural), de sport, de travail et d'élevage.

Par opposition à l'animal domestique, l'animal sauvage est défini dans le code de l'environnement (articles R411-4 et R413-8) et le Code rural (article L211-5) comme appartenant à une espèce n'ayant pas subi de modification par sélection de la part de l'homme. Il est important de s'arrêter sur un point de vocabulaire qui fausse le débat de fond sur le statut des animaux : en droit français, les animaux sauvages sont dits « *res nullius* », ce qui ne signifie pas comme on le dit souvent, « choses nulles » ; « *res* » ne désigne pas seulement une chose inerte, mais une réalité (d'aucuns diraient sans doute, de nos jours, un « existant »), quelle qu'elle soit, mobile ou pas, vivante ou pas ; et « *nullius* » est un génitif qui signifie « de personne ». Une « *res nullius* » est donc une « réalité de personne » c'est-à-dire qui n'appartient à personne. C'est le cas des animaux sauvages : ils n'ont pas de propriétaire, ils ne sont le bien de personne : *res nullius*.

Le Code pénal prévoit les sanctions appliquées en cas de maltraitance, sévices,...

### Rappels

- **Article 528 du Code civil** : « Sont meubles par leur nature, les animaux et les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, soit qu'ils ne puissent



changer de place que par l'effet d'une force étrangère. »

#### Code rural :

- **Article L214-1** : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »
- **Article L214-3** : « Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »
- **Article 521-1 du Code pénal** : « Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

L'amendement n°59 déposé par le député Glavany, dans le cadre du projet de loi de modernisation et de simplification du droit, souhaitait donner une définition juridique de l'animal comme « être vivant doué de sensibilité », tout en laissant les animaux soumis au régime juridique des biens corporels, pour aligner le Code civil sur le Code rural et sur le Code pénal. Déjà voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 15 avril 2014 dernier, le projet de loi, faute d'accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, avait été envoyé en commission mixte paritaire. La procédure de conciliation ayant échoué, la navette du texte entre les deux chambres a repris et l'Assemblée nationale a adopté jeudi 30 octobre 2014 la disposition, déjà votée par les députés en avril, qui reconnaît aux animaux la qualité « d'êtres vivants doués de sensibilité ». L'article précise désormais « *Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens corporels* ». Le Sénat devrait procéder à une nouvelle lecture vers la fin novembre. S'il rejette de nouveau le projet de loi, l'Assemblée, qui a constitutionnellement le dernier mot, procédera ensuite à une ultime lecture.

Geneviève Gaillard (députée des Deux-Sèvres), quant à elle, a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale le 29 avril 2014 visant à accorder un statut juridique particulier à l'animal, en créant une nouvelle catégorie, « des animaux », entre les deux catégories existantes aujourd'hui : « des biens » et « des personnes ». Cette proposition de loi a été signée par 17 députés de la plupart des partis politiques présents à l'Assemblée. Le texte de cette proposition s'attache à considérer que l'animal est véritablement un être sensible, ce qui serait désormais inscrit dans le Code civil, mais viserait à changer aussi son régime de protection.

## ■ POURQUOI LES ASSOCIATIONS DEMANDENT-ELLES UNE ÉVOLUTION ET UN STATUT DE « L'ANIMAL » ?

Tout d'abord les animaux ont déjà un statut ; ce que les associations de protection animale demandent, c'est un nouveau statut ; et plus précisément, l'attribution de droits aux animaux, en tant que tels. Dans notre droit, les animaux sont des « choses ». Il en va de même dans le droit anglo-saxon. Le droit allemand et le droit suisse affirment que les animaux ne sont pas des choses mais que le droit applicable aux choses les régit, sauf dispositions particulières : il s'agit donc d'une affirmation à portée surtout symbolique. L'animal libre, sauvage, est « *res nullius* » ; il n'appartient à personne. Sa capture ou sa mise à mort en font une chose appropriée ; mais des restrictions existent à la capture ou à la mise à mort des animaux de certaines espèces, protégées en raison de leur rareté ou de leur fragilité.

L'évolution du code civil due à l'amendement Jean Glavany ne satisfait pas de nombreuses associations qui souhaitent aller plus loin dans le « droit de l'animal » en lui attribuant des droits calqués sur ceux de la personne. Or en droit, il n'existe pas de personnes qui ne répondent jamais de leurs actes. Le Moyen-Âge a vu fleurir des procès intentés aux animaux présents physiquement (des cochons, ânes... furent condamnés à mort par exemple) ou par citation comme dans les procès de criquets qui furent excommuniés. Bien évidemment, tel scénario n'est pas pensable dans nos sociétés modernes ; donc la question de la responsabilité se pose, celle des devoirs autant que des droits et surtout de la légitimité d'un animal sujet de droit.

Tout un chacun s'accorde aujourd'hui à encourager la protection des animaux contre la maltraitance et pas les seuls militants. Il s'agit là d'une conduite, d'une morale très largement partagées et appuyées sur un arsenal juridique existant et appliqué dans notre code pénal. La grande majorité des professionnels travaillant en relation avec des animaux sont d'ailleurs très soucieux de leur bien-être. Des vétérinaires aux sapeurs-pompiers (chiens sauveteurs...), en passant par les éleveurs, ils respectent des chartes de bonnes pratiques ou des codes implicites de respect de la sensibilité des animaux, de leur bien-être,... de respect du vivant tout simplement.

La venue sur le devant de la scène législative, politique et militante de la question du statut de l'animal interroge les fondements de notre droit et la philosophie du droit. En effet, donner des droits aux animaux qui ne peuvent répondre de leurs actes implique que quelqu'un (personne physique ou morale) réponde de leurs actes pour eux. Qui serait ce tiers tuteur et quelle serait sa légitimité ?

Finalement plus que la question du droit des animaux et vu que ce sont les hommes qui légifèrent et seraient garants de ces droits, la vraie question ne serait pas tant celle du droit des animaux que celle des devoirs des hommes et des sociétés à leur égard.

## ■ QU'EST-CE QUE L'ANIMALISME CONTEMPORAIN ?

Pour **Francis Wolff**, on peut désigner par animalisme trois phénomènes distincts quoique liés.

- C'est d'abord un phénomène social très visible, marqué par la croissance dans l'espace public des sociétés développées de la préoccupation pour le bien-être animal.
- C'est également dans un sens plus rigoureux la valeur attribuée à l'animal en tant que tel.
- L'animalisme désigne aussi l'inflation de la question de l'animal dans les sciences humaines notamment la philosophie (éthique animale), le droit (droit des animaux) ou encore l'histoire.

Du point de vue de l'histoire animale ou l'histoire vue du point de vue animal, il faut noter que c'est une « invention » récente et militante. Et comme le souligne **Damien Baldin**, l'histoire n'existe, n'est faite et dite que par les hommes, y compris quand il s'agit de l'histoire des animaux.

En effet, Damien Baldin situe ce terme d'animalisme dans sa démarche d'historien qui écrit une histoire des animaux domestiques qu'il définit comme celle d'une histoire socio-culturelle des animaux parmi les hommes, alors que l'historiographie animaliste souhaite écrire celle des animaux sans les hommes... Or comme il le rappelle: « *Ce ne sont pas les animaux mais les hommes qui parlent à travers les sources. [...] Trop de travaux animalistes parlent avec évidence de cet animal qui tient plus de la spéculation philosophique que de l'objectivité historique : les animaux n'existent en histoire qu'à travers ce que les hommes en pensent et en font* ».

Jean-Pierre Digard, dans un article au titre évocateur « *Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux* » hiérarchise ces définitions et nous éclaire sur ce qu'animalitaire et animalisme signifient : « [...] certains d'entre nous militent en faveur des animaux comme d'autres en faveur des humains : n'a-t-on pas vu, à Paris à l'automne 2010, parallèlement au mouvement de contestation de la réforme des retraites, d'autres manifestants réclamer pour les lapins des cages plus spacieuses ? C'est ce que j'appellerai, après Ernest Hemingway (1938 [1932] : 19), le phénomène « animalitaire ». D'autres encore, parmi lesquels des savants ayant pignon sur rue, discutent doctement de l'animalisme comme d'une notion allant de soi, ou d'une « ontologie » parmi d'autres... L'usage variable qui est fait du mot « animalisme »

*nécessite ici une mise au point. Tantôt, en effet, il désigne la prise en compte des animaux par les sciences de l'homme et de la société. Dans ce sens, l'animalisme ne date pas d'aujourd'hui... [...] Tantôt le mot « animalisme » désigne le déplacement nouveau, comme on va le voir du centre de gravité social et culturel de l'Homme vers les animaux, en une sorte de pendant intellectuel de l'activisme animalitaire ».*

Intrinsèquement pour Jean-Pierre Digard et de nombreux chercheurs en sciences humaines, animalitaire (calqué sur humanitaire) renvoie à la protection des animaux par compassion tandis qu'animalisme désigne une idéologie qui réclame pour les animaux un statut égal voire supérieur à celui des hommes : en cela, l'animalisme est un anti-humanisme.

## ■ QUE REPRÉSENTE L'ÉLEVAGE DANS NOTRE CULTURE ?

Tout d'abord, l'élevage représente dans l'histoire longue de l'humanité un évènement majeur. La domestication animale fait partie intégrante, depuis plus de dix millénaires, de l'histoire spécifique de l'espèce humaine ; elle est une condition de son devenir. Au Néolithique, l'Homme devient éleveur, il organise l'alimentation de son bétail, sélectionne les meilleures bêtes pour la reproduction, prévoit et pense son futur et modifie profondément son mode de vie, son rapport à la nature et son organisation sociale.

Nombreux sont les critères qui ont contribué à créer un cadre favorable à la domestication des bovins, ovins, caprins et porcins, et au développement du nouveau mode de vie néolithique. Chaque domestication résulte, à un moment donné, d'un équilibre complexe des relations technoéconomiques et symboliques qui lient une population donnée à une société humaine donnée.

Si l'on restreint l'approche à notre culture alimentaire au sens strict du terme, nous voyons que notre modèle alimentaire et notre statut d'omnivore reposent sur cette façon de couvrir tout le registre alimentaire en se nourrissant de produits d'origine animale et végétale. La quasi-totalité des produits d'origine animale aujourd'hui provient de l'élevage. Les animaux sauvages représentent une part infime de nos aliments.

Certaines sociétés ont historiquement fait le choix du végétarisme mais elles sont peu nombreuses. A l'échelle des populations, la pratique du végétarisme n'est possible que parce que ces groupes entretiennent des relations avec d'autres communautés non végétariennes. En Inde, les éleveurs hindouistes vendent des animaux à leurs compatriotes musulmans en sachant fort bien qu'ils entreront dans le commerce des viandes. D'autre part, comme le



montre **Michaël Bruckert**, la société indienne intègre l'élevage et la mort des animaux dans la hiérarchie même de ses « castes » : « *Le végétarisme, pratiqué par une minorité de la population, n'a pas de vocation prosélyte ; il apparaît même normal pour les hautes castes que les basses castes, considérées comme impures, mangent de la viande* ».

Aucune société n'étant figée, les discours animalistes demandent et souhaitent généraliser la « fin de l'élevage ». Les conséquences d'une telle rupture avec les animaux d'élevage seraient préjudiciables aux animaux tout autant qu'aux hommes. La disparition de l'élevage signifierait décisivement la disparition des animaux domestiques concernés ; comme le montre un article de Jocelyne Porcher (zootecniennne et sociologue INRA), « Ne libérez pas les animaux ! » Leur « libération » serait un arrêt de mort ; drôle de « protection » ! Si on ne les élève pas, que ce soit pour les manger, pour leur compagnie, ou pour toute autre raison, ils disparaîtront faute de soins, ou s'ensauvageront et deviendront des « animaux marrons » dont il faudra gérer les populations. Aucun bénéfice, ni pour les animaux, ni pour les humains. Quant aux hommes, outre la question de nourrir plusieurs milliards d'êtres humains, se pose celle des conséquences d'un déracinement au sens premier du terme, touchant à ce qui s'inscrit au plus intime de chacun, son alimentation. Le végétarisme reste un choix individuel respectable ; à l'échelle d'une société ou d'une culture, il n'est viable que parce que d'autres populations ne partagent pas ce régime alimentaire. Et l'Inde elle-même, présentée comme un sanctuaire du végétarisme, montre qu'il reste articulé à l'omnivorisme, et que la prescription religieuse joue surtout comme marque de « distinction » sociale entre les brahmanes et d'autres castes.

### ■ NOUS PARLONS DE RELATIONS ET DE RESPECT MAIS ÉLEVER DES ANIMAUX POUR LES MANGER ET DONC LES TUER N'EST-CE PAS CONTRADICTOIRE ?

Il est justement intéressant de voir que dans la construction du lien entre un éleveur et ses bêtes, la mort n'est pas anodine, n'est pas une formalité. D'autre part, tuer n'est pas nécessairement violent ni cruel ; **Noëlie Vialles** cite l'exemple d'un berger de moutons disant à propos de ses bêtes, « *je les tue moi-même, de peur que quelqu'un d'autre leur fasse mal* »...

La mort est souvent un cheminement, un aboutissement mais nous sommes très loin de la caricature de l'animal/aliment dont la sensibilité serait niée. Récemment, en mai 2014, Jocelyne Porcher donne une lecture très intéressante du déroulé de ces relations hommes/animaux en les analysant au prisme de l'idée maussienne

de don/contre-don : « *C'est par le tryptique du don : donner-recevoir-rendre que Marcel Mauss expliquait la construction et la permanence du lien social. Cette théorie est également féconde pour comprendre comment la relation de don entre humains et animaux en élevage s'articule avec la relation de don entre humains. Les éleveurs donnent la vie aux animaux, leur offrent une vie aussi bonne qu'ils peuvent la leur donner, donnent leur temps, leur sollicitude... Les animaux donnent leur présence, leur travail, voire leur implication dans leur travail, et in fine leur vie. Le don se comprend dans la relation individuelle (la vache « donne » un veau) et dans la relation au troupeau, car si un individu meurt, le troupeau reste et c'est à travers lui que se poursuit le cycle du don* ».

Sur cette question de la mort et de l'élevage il est aussi intéressant de regarder des situations extrêmes où l'on comprend les ressorts de la relation entre humains et animaux. L'exemple récent de l'explosion de la centrale nucléaire de Fukushima a contraint agriculteurs et éleveurs à abandonner terres et troupeaux. Mais de nombreux éleveurs sont retournés sur les lieux et ont continué à soigner leurs bêtes en dehors de tout intérêt économique puisque lait et viande étaient devenus non consommables.

Certes, cet exemple est pris dans une culture et une société où la notion de devoir a un sens particulier mais ces éleveurs ont seulement invoqué le fait qu'il leur était insupportable d'abandonner leurs bêtes tant qu'il était encore possible de s'en occuper et d'éviter qu'elles meurent pitoyablement. Les mêmes éleveurs ne se considéraient pas en situation d'abandon quand ces animaux étaient conduits à l'abattoir... car il y avait l'idée d'une finalité acceptée d'emblée, d'un mourir après une vie donnée, et surtout pour quelque chose.

Finalement, le sens donné à la mort la rend acceptable. Le non-sens la rend intolérable. Les associations anti-élevage utilisent d'ailleurs ces ressorts pour dégoûter des produits d'origine animale et inciter à y renoncer: ainsi, la reprise en boucle des images de vaches abattues lors de la crise de la vache folle; les images d'abattoirs industriels aux USA, en Chine (sans contextualisation) ou de gaspillage de viande jouent sur cette question primordiale du sens en assénant un non-sens de la mort.

Dans les sociétés traditionnelles où la notion de sacrifice perdure, on ne retrouve pas cette même condamnation par quelques-uns de la « mort animale ». Ou alors, c'est pour s'exclure de la société tout comme les pythagoriciens voulaient s'exclure du banquet communiel et donc de la vie de la cité en Grèce ancienne : choix éminemment politique dans ce cas, un déni criant de la transcendance légitimante, et donc une auto-exclusion de l'ordre du monde pour les sociétés traditionnelles.